

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Ce communiqué est une publicité et non un prospectus. Les investisseurs ne doivent fonder leur décision d'acheter des titres visés par ce communiqué que sur la base des informations contenues dans le prospectus.

Un prospectus a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers le 19 juin 2013 et a été communiqué à l'AMF (Autorité française des marchés financiers) le 19 juin 2013 dans le cadre du « passeport unique » prévu par la directive 2003/71/CE. Le prospectus peut être obtenu gratuitement auprès de la société par email (investors@c3bs.com). Le prospectus est également disponible sur le site internet de la société (www.c3bs.com).

Toute décision d'investir dans les Actions proposées comporte des risques élevés. Un investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement. Avant tout investissement en actions, l'investisseur doit prendre connaissance de la section « FACTEURS DE RISQUES », en particulier les risques relatifs à l'activité de la Société (aux pages R-5 à R-9 du résumé et à partir de la page 1 du prospectus), et plus généralement, les risques relatifs à l'Offre (aux pages R-9 à R-10 du résumé et à partir de la page 13 du prospectus). Les actifs de la Société sont composés principalement de droits de propriété intellectuelle relatifs à des technologies n'ayant encore mené à la commercialisation d'aucun produit. La Société n'a encore jamais été rentable, et n'a encore commercialisé aucun produit.

PMV et le groupe SRIW s'engagent à investir dans l'introduction en bourse de Cardio3 BioSciences

Mont-Saint-Guibert, Belgique – La société de biotechnologie Cardio3 BioSciences SA (Cardio3 BioSciences), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques, a annoncé aujourd'hui que PMV [PMV nv (Participatie Maatschappij Vlaanderen nv)] et le groupe SRIW s'étaient tous deux engagés à participer à l'introduction en bourse de Cardio3 BioSciences sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris. Cette opération d'introduction en bourse a été lancée aujourd'hui (voir communiqué de presse).

Le montant global de ces deux engagements s'élève à 13,95 millions d'Euros, soit 9,5 millions d'Euros de la part de PMV, qui investit dans Cardio3 BioSciences pour la première fois à travers le fonds TINA, et 4,45 millions d'Euros de la part du groupe SRIW, qui est déjà actionnaire de la Société. PMV et le groupe SRIW deviendraient ainsi actionnaires à parts égales de Cardio3 BioSciences. Les deux organismes se sont engagés à participer à l'opération quel que soit le prix de l'action, pour autant qu'il se situe dans la plage de prix indicative, dont le minimum est de 16,65€ et le maximum de 19,00€.

C-Cure® est la thérapie la plus avancée de Cardio3 BioSciences. Cette thérapie cellulaire innovante et exclusive, est destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque, l'un des plus grands besoins médicaux dans le monde. Elle vise à réparer les tissus lésés et à améliorer la fonction cardiaque, le pronostic clinique et la qualité de vie des patients insuffisants cardiaques.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Ayant enregistré des résultats de phase II positifs, C-Cure® fait actuellement l'objet d'essais en Europe dans le cadre d'une étude de phase III (CHART-1 – Congestive Heart Failure Regenerative Therapy). CHART-1 est la première étude de phase III au monde faisant appel à des cellules reprogrammées en cellules cardiaques progénitrices pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.

Cardio3 BioSciences est établi à Mont-Saint-Guibert, et entend y conserver son siège social, et ses unités de recherche et de production dans le cadre de ses essais cliniques en Région wallonne. Une fois lancée la commercialisation, la Société envisage de créer un site de production supplémentaire en Flandre dans le cadre d'une stratégie internationale qui prévoit également la mise en place d'une unité de production aux États-Unis, pour couvrir les besoins sur le territoire américain.

Le Dr Christian Homsy, PDG de Cardio3 BioSciences, déclare : « Le soutien renouvelé du groupe SRIW et cet engagement de la part de PMV sont de très bon augure pour nos premiers pas en bourse. Ils témoignent de la contribution que peut apporter Cardio3 BioSciences au secteur biotechnologique tant en Wallonie qu'en Flandre. Nous ne pouvons que bénéficier de l'apport en compétences et réseaux de ces régions réputées pour la qualité de leurs secteurs des sciences de la vie, alors que le traitement extrêmement prometteur qu'est C-Cure® contre l'insuffisance cardiaque est entré dans la phase finale de son développement.»

***** FIN *****

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Cardio3 BioSciences Dr Christian Homsy, CEO Anne Portzenheim, Communication Manager	www.c3bs.com Tel : +32 (0) 10 39 41 03 aportzenheim@c3bs.com
Citigate Dewe Rogerson Servane Taslé / Lucie Larguier/Agnès Villeret	Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75 servane.tasle@citigate.fr lucie.larguier@citigate.fr

A propos de PMV

PMV nv est une société d'investissement flamande. Elle a pour objectif de financer des entrepreneurs prometteurs dès la création de leur entreprise, de les soutenir dans leur croissance et de les guider vers l'internationalisation. Elle investit également dans les grands projets d'infrastructure ainsi que dans l'immobilier. PMV se concentre sur le développement économique durable de la Flandre, avec une valeur ajoutée démontrable pour l'économie et la société. (www.pmv.eu)

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

A propos du groupe SRIW

Acteur au coeur de l'économie wallonne, le Groupe S.R.I.W. (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) intervient financièrement, tant en Belgique qu'à l'étranger, dans des entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. Depuis 30 ans, il favorise ainsi le développement économique en Wallonie et contribue concrètement et efficacement à la modernisation, à la croissance et au redéploiement des entreprises de notre tissu industriel.

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath^{ez}®, un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Informations

Conformément aux dispositions de la loi Bayh-Dole, la Mayo Clinic a vendu sous licence à Cardio3 BioSciences la technologie sous-jacente C-Cure, et reçu dans ce cadre une participation dans la Société. La Mayo Clinic et les inventeurs de cette technologie, MM. André Terzic et Atta Behfar, possèdent un intérêt financier dans la technologie liée à cette recherche. Bien qu'à ce jour elle n'ait pas perçu de revenus, la Mayo Clinic a le droit de recevoir à l'avenir des revenus, qu'elle partagera avec MM. Terzic et Behfar en vertu de sa politique en la matière.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres. Tout achat ou demande de souscription d'actions de Cardio3 BioSciences dans le cadre de l'offre envisagée doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus.

Le prospectus approuvé par la FSMA et notifié à l'AMF conformément à la procédure de passeport européen prévue par la Directive 2003/71/UE est disponible sans frais auprès de Cardio3 BioSciences ainsi que sur les sites Internet de Cardio3 BioSciences (www.c3bs.com) et de la FSMA (www.fsma.be). Le résumé du prospectus est également disponible sur le site de l'AMF. Tout investissement en actions implique des risques. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son capital investi. Avant de décider d'investir, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le Prospectus en son intégralité. Celui-ci contient une description de l'offre et des facteurs de risque. Le Prospectus ainsi qu'une brochure peuvent être obtenus sans frais sur le site. Ce document est une publicité et non un prospectus. Toute décision d'acheter des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document doit se fonder uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus (y compris sa section "Facteurs de risque", en particulier les facteurs de risque liés à l'activité de Cardio3 BioSciences (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-6 à S-10 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés aux activités de Cardio3 BioSciences" aux pages 1 à 13) ainsi que les facteurs de risque liés à l'offre (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-10 à S-11 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés à l'Offre" aux pages 13 à 16)).

L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité ou une partie du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. Les actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'offre envisagée pour la personne concernée.

Cette annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France ayant transposé la Directive Prospectus

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

(un "Etat Membre Concerné") aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans un Etat Membre Concerné qu'à des investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre Concerné au sens de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, "une offre au public de valeurs mobilières" dans tout Etat Membre Concerné signifie toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre Considéré par toute mesure transposant la Directive Prospectus dans cet Etat Membre et l'expression "Directive Prospectus" signifie la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée) et inclus toute mesure de transposition dans Etat Membre Concerné.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) en dehors du Royaume-Uni ou (ii) des "investment professionals" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance") ou (iii) des "high net worth companies" et autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressée entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes les personnes visées au (i), (ii) et (iii) étant désignées ensemble comme les "Personnes Concernées"). Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Une personne autre qu'une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué.